



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 5 avril 2018 :

Avril

Le 18, rencontre préparatoire sur le 8^e Carrefour des communes du Finistère (CCF) - Brest

Le 19, participation de M. SEITE, administrateur AMF 29, à la commission sur la concession minière en baie de Morlaix - Morlaix

Le 20, matinée de travail entre l'AMF 29 et l'agence Bergame dans le cadre de l'organisation du 8^e CCF - Brest

Le 24, rencontre de la directrice AMF 29 avec les acteurs du schéma départemental de services aux familles, suivie de la présentation par le SDIS 29 du «Bus de la sécurité» - Brest

Mai

Le 2, audition du président CAP à l'Assemblée nationale sur la loi littoral - Paris

Le 2, rencontres préparatoires de la directrice sur le CCF avec le Directeur de cabinet du maire de Brest, puis l'après-midi avec le Directeur de l'antenne de Bretagne occidentale du Conseil régional de Bretagne - Brest

Le 4, rencontre au Quartz entre la directrice et Musiques et danses en Finistère sur la ponctuation artistique du CCF - Brest

Le 7, seconde audition du président CAP à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi ELAN - Paris

Le 11, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29 avec pour seul OJ le dossier Carrefour, suivie d'un échange avec l'ARS et la faculté de médecine, sur la lutte contre les déserts médicaux en Finistère - Brest

Le 14, rencontre entre les parlementaires du Finistère et l'AMF 29 - Brest

Le 15, réunion entre la directrice et Jean-Louis LE CORVOISIER, sur l'animation des conférences du Carrefour - Brest

Le 17, participation d'administrateurs AMF 29 à la manifestation en soutien au Crédit Mutuel ARKEA - Paris

Le 17, présence de M. Christian JOLIVET, administrateur AMF 29 à la réunion organisée par le CDG 29, en partenariat avec l'AMF 29, sur le RGPD et la médiation préalable obligatoire - Quimper

Le 18, échange avec Investir en Finistère sur le bilan de l'accès mer en Finistère - Brest

Le 23, réunion de présentation et d'information de la Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'AMF 29 - Châteaulin

Le 25, participation de la directrice au congrès régional du SNDGCT - Vannes

Le 29, présence du président et de la directrice AMF 29 à la première réunion «En direct avec les maires» organisée par ENEDIS en partenariat avec l'AMF 29 - Lanrivouaré

Le 30, seconde rencontre préparatoire de la directrice sur le CCF avec le Conseil départemental du Finistère - Brest

Juin

Le 1^{er}, conférence de presse de lancement du Carrefour des communes 2018 - Brest

Les 5 et 7, représentation de l'AMF 29 aux réunions «En direct avec les maires» - Carhaix et Plonéour-Lanvern

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

"Élu(e) local(e) au quotidien : bienvenue dans l'ère du changement permanent"

Tel sera le titre du 8^e Carrefour des communes et communautés du Finistère, officiellement lancé en conférence de presse le 1^{er} juin dernier.

Jamais le "chapeau" de cet événementiel n'aura fait l'objet d'un tel consensus lorsqu'il a été présenté aux administrateurs de notre association, 23 maires représentatifs pourtant d'une grande diversité de communes et de territoires !

D'où peut bien venir une telle unanimité spontanée ?

Si nos opinions parfois divergent -et c'est tant mieux pour la vitalité démocratique de notre Pays- les élu(e)s des communes et intercommunalités s'accordent sur un point pour cette mandature : le sentiment partagé de ne pas connaître un jour sans une nouvelle mesure à mettre en place ou un nouveau dispositif légal à maîtriser.

Avec de plus, pour celles et ceux qui comme moi ont été reconduits par leurs électeurs en mars 2014, le constat d'un ancrage différent de notre fonction : il ne s'agit pas ici de regretter que «c'était mieux avant» mais simplement de remarquer que stabilité et visibilité sont devenues un peu comme les abeilles : une espèce en voie de disparition et pourtant reconnue indispensable à notre vie, fût-elle publique.

A nos côtés, ce constat impacte aussi les agents territoriaux au premier rang et notamment les directeurs généraux des services et secrétaires généraux, avec lesquels les services de l'AMF 29 échangent tous les jours. Leurs métiers, comme nos mandats, ont évolué à vitesse grand V.

Le changement permanent, fil conducteur du prochain Carrefour

Voici la tonalité de cette 8^e édition présentée le 1^{er} juin dernier : «Maire aménageur, financeur avisé, gestionnaire de crises en tous genres : l'élu(e) local(e) est aujourd'hui en formation permanente et bien souvent autodidacte. Avec in fine, un sentiment souvent partagé d'une mission devenue quasi-sacerdotale».

Les grands dossiers d'actualités de la rentrée seront au cœur des débats les **4 et 5 octobre prochains**, les thématiques variées passeront en grand écart des finances (suppression et



compensation de la TH), à la transition numérique («full démat»). Si les travaux de ce rassemblement d'envergure s'annoncent studieux, l'objectif de l'AMF 29 ne sera pas d'alourdir le climat de rentrée après l'été, bien au contraire.

Petit vent de fraîcheur pour la dernière édition de cette mandature

Puisque tout change, l'AMF 29 suivra le mouvement : cette dernière édition sera dépeussée tant sur la forme (nouvelle affiche colorée remplaçant le bleu-blanc-rouge) que sur le fond (nouveaux ateliers proposés), avec un format inédit décliné le vendredi (plus court, plus dense et proposé en prolongation sous forme de visites guidées «hors murs» pour celles et ceux qui voudront rester ensemble l'après-midi).

Ce temps de rassemblement inédit en Bretagne, porté par notre Conseil d'administration finistérien et associant le réseau régional des quatre AMF bretonnes, a été mis sur les rails depuis des mois. Son montage minutieux, proche du «cousu main», représente un investissement de taille pour une petite structure associative telle que la nôtre.

Un très grand merci par avance à toutes celles et ceux qui voudront bien se déplacer du Finistère, de Bretagne et d'ailleurs pour venir le découvrir !

Très cordialement
Dominique CAP

**Votre assureur de proximité,
au coeur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Lancement officiel du 8^e «Carrefour des Communes»

Judi 4 et vendredi 5 octobre au Quartz Congrès à Brest

Dossier de présentation sur le site AMF 29 : www.amf29.asso.fr
(programme prévisionnel, nouveautés de cette édition, nouveau format proposé le 2nd jour, ouverture régionale)



Le président AMF 29 a accueilli la presse, aux côtés des grands partenaires de ce 8^e Carrefour.

Dans la rubrique «c'est déjà fait» :

■ Dossier exposant

Édité en octobre 2017, la commercialisation de l'espace stands a été clôturée en six semaines. L'AMF 29 remercie toutes les entreprises et grands partenaires qui ont une nouvelle fois répondu présents. Retrouvez la liste complète des soutiens du 8^e Carrefour sur le site AMF 29.

■ Dossier Grand Prix 2018

Le concours du meilleur journal communal ou communautaire a été lancé en janvier avec une clôture d'inscription au 25 mai dernier. Le jury (professionnels de la communication et de l'édition, lauréats sortants, partenaires) se réunira en septembre prochain, les délibérations resteront sous embargo jusqu'au jeudi 4 octobre à 17h30, jour de la cérémonie officielle de remise des prix.

■ **Affichettes Carrefour 2018** transmises fin avril aux 279 communes et 21 EPCI

■ **Newsletter N°1** spéciale CCF : envoi le 5 juin dernier, consultable en ligne sur le site AMF 29

Dans la Rubrique «c'est à venir» :

■ **Invitations AMF 29 avec programme définitif** : envoi le 16 août 2018 (**inscription préalable obligatoire pour des raisons de sécurité**, votre badge vous sera remis à votre arrivée après vérification d'identité)

■ **Ouverture des inscriptions en ligne** : le 16 août 2018 (inscription gratuite)

■ **Newsletter N°2** spéciale CCF : envoi le 11 septembre prochain, consultable sur le site AMF 29

■ **Le Journal du Carrefour** : distribution sur place à votre arrivée, édition AMF 29

■ **Agenda 2018-2019** : remis à chaque congressiste exclusivement au Quartz-Congrès (à noter depuis 2003 : aucune distribution d'agendas aux adhérents via les EPCI lors des années «Carrefour»)



Autre temps fort du réseau AMF 29 : 1^{ère} rencontre annuelle avec les parlementaires du Finistère



Parlementaires du Finistère, ou leurs représentants, et administrateurs de l'AMF 29, présents à cette première rencontre à l'invitation du président AMF 29 (présent et ne figurant pas sur cette photo : M. François CUILLANDRE, vice-président de l'AMF 29)

Le 14 mai dernier à Brest, le président CAP, aux côtés d'administrateurs AMF 29, a reçu les sénateurs et députés finistériens avec pour ordre du jour de présenter les actions du réseau pluraliste (dont le Carrefour 2018) et de faire conjointement un tour

d'horizon des grands dossiers d'actualités visant les communes et intercommunalités, notamment : statut de l'élu(e), loi littoral, finances et fiscalité dont la suppression et la compensation de la taxe d'habitation, couverture médicale, conséquences du transfert de la compétence eau, organisation scolaire (liste non exhaustive).

A été souligné, le «tournant» de cette mandature pour les élu(e)s locaux, avec un quotidien alourdi par une inflation de réunions plus ou moins productives, avec des cartes budgétaires et territoriales rebattues sans préavis depuis mars 2014, et avec de plus en plus souvent des habitants renvoyant sur le maire la responsabilité des mutations profondes de notre société et leur mécontentement.

Une campagne de communication qui parlerait des élu(e)s local(e)s et de leur réalité de travail quotidien serait bien utile. (Suggestion d'un sénateur, partagée par les administrateurs AMF 29 présents)

La proposition de réitérer cette rencontre tous les ans a été actée.

L'engouement suscité par les drones de loisir s'accompagne du rappel de certaines règles d'utilisation qu'il est utile de diffuser largement auprès des élus et des administrés.

L'utilisation des drones par les particuliers est soumise au respect des principes suivants :

- ne pas survoler les personnes
- voler à une hauteur maximale de 150 m
- ne jamais perdre son drone de vue
- ne pas le faire voler au-dessus de l'espace public en agglomération
- ne pas l'utiliser à proximité des aérodromes
- ne pas survoler de sites sensibles
- ne pas l'utiliser la nuit
- respecter la vie privée des autres
- ne pas diffuser de prise de vue sans accord ni en faire une utilisation commerciale

Certaines zones du territoire français sont interdites de survol pour des raisons d'ordre militaire ou de sécurité publique.

En cas de manquement, cela est puni, même en cas de maladresse ou de négligence, de six mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende en cas de maintien volontaire du drone au-dessus de telles zones.

Une carte interactive permet de connaître les interdictions et hauteurs de vol à respecter :

www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir

La plupart des drones de loisir ne sont pas soumis à autorisation de vol.

Les drones à usage professionnel et certaines catégories de drones font l'objet d'une réglementation particulière.

Toutes les informations sont disponibles sur :

www.finistere.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-aeriennes

Vous trouverez également une plaquette sur l'usage des drones de loisirs que vous pourrez afficher en mairie sur :

www2.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Notice_drone_VF_FR_web-2.pdf



OUESTGO.fr : Grâce aux collectivités, on sera proche !

Depuis près de 15 ans les collectivités du Grand-Ouest déploient avec succès une politique de promotion et de développement du covoiturage de proximité fondée sur la création d'aires de covoiturage, la promotion et l'animation de la pratique du covoiturage et la mise à disposition des covoitureurs de plates-formes internet de mise en relation. Cette politique fait l'objet de nombreux partenariats et est largement soutenue par les différentes collectivités, métropoles, agglomérations, communautés de communes, mais aussi par les entreprises au travers de leur plan de mobilité. Elle bénéficie en majorité aux salariés et aux entreprises et a fait de la Bretagne et des collectivités de l'Ouest des précurseuses en ce domaine.

Si le covoiturage longue distance, s'appuyant sur des opérateurs privés, connaît un franc succès, l'offre de covoiturage de proximité, pour des déplacements domicile/travail ou à caractère social, est très fractionnée et ne connaît pas le développement escompté. Parallèlement, une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation en raison de difficulté de mobilité et 59 % des entreprises ont déjà vu un candidat refuser un poste pour des questions de mobilité.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet Ouestgo, plate-forme publique et mutualisée d'animation et de mise en relation à l'échelle géographique de la Bretagne et de la Loire-Atlantique pour le covoiturage de proximité. Il est le fruit d'un partenariat entre les collectivités initiatrices : la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole, la CARENE St Nazaire Agglomération et l'État (DREAL Bretagne) se sont réunies en groupement de commande avec le soutien de l'ADEME afin de développer la plate-forme Ouestgo. Le Département du Finistère a été désigné coordonnateur du groupement et le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, assure le soutien technique dans la phase de développement, ainsi que l'hébergement

et l'administration technique du site à la mise en service. Par la mise en place d'une démarche collective et partagée, les collectivités partenaires ont développé un outil permettant de répondre à ces différentes problématiques et adapté aux différentes échelles de territoires.

Retrouvez toutes les informations sur www.ouestgo.fr

Du nouveau à Menez Meur !

Après 4 années de travaux, le domaine du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) de Menez Meur, situé à Hanvec, rouvre complètement ses portes lors d'un week-end festif les 15 & 16 juin 2018. Quelques jours après l'inauguration officielle, en présence du président de la Région Bretagne et la présidente du Conseil départemental du Finistère, les espaces de travail (ferme d'exploitation) et d'accueil des publics (fermes pédagogiques, espaces d'accueil et d'exposition, restauration, pôles d'interprétations) sont achevés et permettront l'accueil de tous dans les meilleures conditions mais également la poursuite des missions développées au domaine : valorisation des races domestiques bretonnes et des milieux naturels, découverte et interprétation des patrimoines naturels et culturels du Parc, éducation à l'environnement et aux paysages. Ce projet est financé par l'Europe dans le cadre du fonds LEADER, la Région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, propriétaire du site et le PNRA. Toutes les informations sur www.pnr-armorique.fr



Par M. Erwan BALANANT, Député du Finistère

Le 16 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Sujet à de nombreuses controverses, ce texte permettra, pourtant, des avancées significatives.

Les travaux qui ont conduit à l'adoption de ce projet de loi ont dressé, malheureusement, une fois de

plus, le constat de l'omniprésence des violences commises contre les femmes dans notre pays. Les chiffres sont sans appel. Une femme sur deux décède en France sous les coups de son conjoint, ex-conjoint ou partenaire. Une femme sur trois a subi un rapport sexuel imposé au cours de sa vie et selon l'enquête Virage, toutes les femmes déclarent avoir fait l'objet de violences sexistes au moins une fois dans leur vie. Les violences sexistes et sexuelles constituent un phénomène massif dans notre société, toujours empreinte de sexisme. Les stéréotypes sexués continuent d'assigner les femmes et les hommes à des rôles prédéfinis qui viennent légitimer des rapports de domination désormais acceptables.

Ces violences, qu'elles soient physiques, sexuelles ou verbales, sont extrêmement destructrices pour les victimes car, comme cela nous a été dit lors des nombreuses auditions que nous avons menées, elles ont des conséquences physiologiques et psychologiques de court et de long termes, graves, profondes et durables. Ce sont autant de drames humains qui marquent à jamais la vie des victimes. Ces violences ont également un coût énorme pour la société.

Qui peut accepter de tels comportements, aboutissant à la construction d'une société inégalitaire, dans laquelle les femmes doivent chaque jour prendre des précautions et mettre en œuvre des stratégies pour ne pas s'exposer aux violences dont elles pourraient être victimes ?

Qui peut s'accommoder d'une société dans laquelle les femmes doivent faire plus attention que les hommes à ce qu'elles postent sur internet et les réseaux sociaux, car elles risquent davantage d'être victimes de cyber-violence et de cyber-harcèlement ?

Qui peut se satisfaire d'une société inégalitaire dans laquelle les femmes doivent chaque jour faire face à des propos dégradants, parfois banalisés, qui constituent un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans les domaines scolaire et professionnel ?

La prise de conscience est véritable : dans le Finistère, nombre d'associations, des collégiens et lycéens ont lancé des actions autour de débats, de pièces de théâtre, pour sensibiliser et informer. Pour autant la loi était nécessaire.

Aucune société ne peut et ne doit accepter cette situation.

Il est intolérable que des femmes et des filles puissent être inquiétées, harcelées, violentées, agressées ou violées dans notre République. Les victimes doivent être mieux soutenues et les agresseurs mieux sanctionnés.

C'est dans cette double optique qu'ont été conduits les travaux, notamment à travers de nombreuses auditions, permettant de mettre en exergue trois principaux champs couverts par le projet de loi :

- les violences sexuelles commises à l'encontre de mineurs ;
- les cyber-violences ;
- le harcèlement sexiste dans l'espace public.

L'outrage sexiste est ainsi défini : «Le fait d'imposer, dans l'espace public, à raison du sexe, de l'identité ou de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la personne ou d'un groupe de personnes, tout propos ou comportement ou pression à caractère sexiste ou sexuel, qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.»

L'article 4 du projet de loi permet de faire évoluer le cadre répressif et de poser un interdit clair, lequel conduira à modifier les comportements et les mentalités, afin, nous l'espérons, de mettre fin à ce fléau qu'est le harcèlement sexiste dans l'espace public.

Lors des débats, certain.e.s se sont ému.e.s de voir «la drague» sanctionnée. Ce n'est pas de cela dont il est question. Il s'agit de remettre un mot au centre des relations entre les personnes : le consentement. Comme le précise, l'association Stop harcèlement de rue, «La drague est une main tendue, le harcèlement est une main qui s'abat».

Pour se rapprocher de cet objectif, la liste des agents verbalisateurs sera étendue. Ainsi, tout agent de police judiciaire adjoint et tout agent assermenté au titre du code des transports pourra constater cette infraction. C'est important car plus nombreux seront les agents en mesure de constater l'infraction, plus nous ferons cesser ces agissements.

Je suis absolument convaincu de l'efficacité de ces nouveaux dispositifs, qui s'attaquent à des types de violences bien différents mais participent à un continuum de violence contre lequel il nous faut lutter de manière globale. Il s'agit ici de faire baisser le seuil d'acceptation sociale de ces comportements sexistes violents. Le regard de la société doit changer.

En conclusion, ce projet de loi me paraît constituer un immense progrès pour lutter contre les violences faites aux femmes, quelle que soit la forme qu'elles revêtent. Il convient désormais de veiller à sa pleine application pour mettre totalement fin à ces violences sexistes et sexuelles dans notre pays et permettre enfin l'établissement d'une société d'égalité entre les femmes et les hommes.

(1) www.assembleenationale.fr/dyn/15/dossiers/lutte_violences_sexuelles_sexistes

(2) www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences_sexuelles_enquete.fr.pdf